

## BILAN DE LA CONCERTATION

### 1°) Modalités de la concertation

Le 15 avril 2009, réunion avec l'ingénieur du Syndicat d'assainissement pour mise à jour des données et des plans, en fonction du schéma et des travaux en projets et en cours, et des modifications réalisées ces dernières années.

Le 14 avril 2009 : ouverture d'un cahier de remarques, disponible à la mairie, sur lequel il y a 5 annotations, dont 1 hors sujet.

Le 21 avril 2009, réunion avec la SAFER : révision de certaines zones boisées en dehors de leur compétence et projet de convention de surveillance foncière (convention signée le 24/11/2009, dont le démarrage se fera en 2010).

Le 22 avril 2009 : réunion avec le SMICTOM et son directeur pour mise à jour du dossier.

Le 28 avril : Mise sur site internet étude sur le développement économique du bassin de vie de Coulommiers, pour information, sachant que cette étude nous a servi dans notre réflexion.

Le 1<sup>er</sup> mai 2009 : Mise en ligne étude sur l'adhésion de la commune à la charte régionale de la biodiversité, avec ses annexes.

Le 19 mai 2009 : réunion avec les agriculteurs locaux et la Chambre d'agriculture. Une solution a été trouvée pour la construction de bâtiments techniques propres à la profession et des réponses ont été données sur les zones classées en « prairies classées »

Le 29 mai 2009 : réunion avec le bureau d'études chargé du PLU et celui chargé des études écologiques, pour mise en conformité des études avec le PLU, pour le rapport de présentation, le règlement. Cela a permis de créer des cartographies complémentaires : RNR, ZNIEFF, ENS, et TRAME VEGETALISEE.

Le 13 juin 2009 : réunion de la commission environnement avec les habitants.

Le 19 juin 2009 : réunion publique dans le cadre de la procédure initiale de concertation, avec trois publications dans le pays Briard, deux affichages sur les panneaux de la commune, sur le site internet et sur les panneaux lumineux.

Le 17 juillet 2009 : mise sur internet du compte-rendu de la réunion publique de concertation et du projet de PADD tel que présenté lors de cette réunion, avec le rappel de l'existence du cahier de remarques ouvert le 14 avril 2009.

Le 20 juillet 2009 : mise de ces documents dans le cahier de remarques pour information du public.

Le 13 août : mise sur le site internet du premier projet de PADD, modifié, suite à la réunion publique et mise dans le cahier de remarques.

Le 21 août 2009 : reçu du « porter à connaissance de l'état » et mise sur site internet.

Le 6 octobre 2009 : mise sur internet du PADD, modifié après avoir pris connaissance du « porter à connaissance ».

Le 9 octobre 2009 : débat du Conseil Municipal sur le PADD.

Le 14 octobre 2009 : réunion avec deux représentants de Nature environnement 77, qui ne répondent pas à nos diverses interrogations. Précisons que deux courriers les 9/11/2009 et 01/12/2009 leur ont été adressés pour écouter leurs conseils et les étudier, aucune réponse ne nous ont été apportées à ce jour.

Le 2 novembre : mise sur site du PADD définitif, après prise en compte des remarques lors du débat du Conseil Municipal.

Le 10 novembre 2009 : réunion des partenaires associés, ou Nature Environnement 77 et Pommeuse Campagne Briarde, invités ne sont pas venus.

Le 16 novembre 2009 : mise sur site du premier projet du règlement.

Les 13 et 27 novembre 2009 : deux réunions avec un représentant de la DDE pour entendre ses conseils. Cela a permis de modifier des articles du règlement, entre autres d'adapter le règlement au plus juste par rapport à la loi SRU.

Le 19 novembre 2009 : mise sur site du premier projet de rapport de présentation.

Le 26 novembre 2009 : mise sur site du premier projet de plans.

Le 23 décembre 2009 : mise sur site de la deuxième version corrigée du rapport de présentation et du règlement.

Sans oublier de nombreuses réunions de travail avec le bureau d'études, l'avocat de la commune et le bureau d'études écologiques : 25/03/09, 17/04/09, 11/05/09, 25/05/09, 29/05/09, 12/06/09, 11/07/09, 27/08/09, 21/09/09

Lors de ces réunions, les déplacements urbains ont été largement évoqués et cela a abouti à la création d'une cartographie propre à ce sujet. De même pour l'élaboration du rapport de présentation le syndicat TRAMY a été consulté.

Lors de leur parution, les études environnementales sur le projet de création du parc d'activités de Saint-Blandin ont également été mises sur le site internet.

Nous constatons que toutes les informations communiquées par internet n'ont suscité aucun commentaire des habitants de Pommeuse.

Enfin, les élus ont toujours été disponibles sur rendez-vous pour les habitants.

## 2°) Bilan de la concertation

Si le bilan de la concertation préalable conduit la municipalité à maintenir l'essentiel des dispositions générales retenues par le groupe de travail communal, à savoir :

1. Un objectif de maîtrise de l'évolution démographique en ciblant les secteurs constructibles avec diversification de l'offre de logements et optimisation et coordination des différents modes de déplacements et accessibilité généralisée.
2. Un objectif de protection/préservation de ses paysages et de son patrimoine naturel en interdisant les constructions sur les sites de grand intérêt paysager ou/et de grand intérêt écologique.
3. Un objectif de développement économique en autorisant l'activité artisanale, commerciale ou de service et du développement du tourisme (notamment l'activité de camping et hôtelière).

Il n'en demeure pas moins que cette concertation a amené des ajustements :

- Intégration du PPRI sur les zones inondables du Grand-Morin et mise à jour de celles de l'Aubetin en fonction des dossiers « catastrophes naturelles existants, de la connaissance du terrain et du passé (faute d'études plus précises)).
- Mise en place de cartographie précise de toutes les zones écologiques suite aux études écologiques réalisées pendant plusieurs saisons sur la commune.
- Prise en compte du plan de déplacement urbain, et réalisation d'une cartographie des moyens de transport.
- Mise à jour des réseaux d'assainissement, des projets et des réalisations.
- Prise en compte des liaisons douces avec cartographie particulière.
- Révision de l'espace de la zone IIAUX (surface ramenée de 60 à 40 ha), selon les possibilités du SDRIF.
- Prise en compte de paysages et de bâtiments remarquables à protéger (liste revue en 2005 avec un représentant du service départemental de l'architecture)
- Révision de certains zonages, bois classés et zones naturelles, prairies classées, en particulier.
- Révision des espaces réservés notamment en tenant compte de l'évolution de la population et des nécessités de création de réserves de défense incendie.
- Révision des aspects du règlement pour être en conformité avec la loi SRU, avec cependant des réserves sur les secteurs écologiques importants au regard des diverses études réalisées.
- Prise en compte de l'évolution de la société avec la création de villages « seniors » et de logements intermédiaires.
- Prise en compte des recommandations de la Chambre d'agriculture.